



LE PETIT MARCQUILLAT

Journal d'informations municipales
Em@il : mairie.marcq08@orange.fr

1 place de la Mairie – 08250 MARCQ
☎ : 03.24.71.09.33

Juillet 2018 – N° 18
Dépôt légal : février 2010

LE MOT DES ADJOINTS



Jamais nous n'aurions pensé que ça allait se terminer ainsi, ce 1^{er} juillet 2018...

Depuis 2008 pour quelques-uns, ou depuis 2014 pour les autres, Raoul MAS était notre chef de file.

Hyper compétent, rassembleur et passionné, il ne faisait pas les choses à moitié. Le village a repris vie et embelli sous ses mandats. Une de ses plus belles récompenses étaient d'ailleurs les félicitations des visiteurs de passage.

Cependant, tout n'a pas été rose mais sa philosophie toujours positive nous redonnait du baume au cœur.

Réhabilitation de la mairie, création de la salle communale, labellisation villes et villages fleuris, travaux à l'église... la liste de nos réalisations sous son impulsion est longue.

Il n'était pas là juste en paroles, mais bien en actes : fleurissement, arrosage des fleurs, tontes, débroussaillages, petits travaux, engagement sans faille dans l'association Marcq Animation...

Au sein du SIVOM et de la Communauté de Communes, il laissera un grand vide, car là encore il était systématiquement présent et efficace.

Il faisait preuve de beaucoup d'empathie : il prenait du temps pour s'enquérir des nouvelles des uns et des autres.

Nous savons quel chemin suivre.

Nos chaleureuses pensées accompagnent sa famille dans cette douloureuse épreuve.



Dans notre secteur, les travaux sont programmés entre août 2018 et août 2019. La société Losange via son sous-traitant SADE sera dans la commune d'ici quelques jours pour effectuer des relevés : répertorier les constructions à raccorder (comptage des boîtes aux lettres), les modes de desserte actuels, le génie civil existant...

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

*Les travaux sur la **toiture de l'église** n'ont pas commencé car nous sommes toujours en attente d'une subvention (9000€).

Son attribution étant conditionnée au montage d'un dossier à la Fondation du patrimoine, tout mécène potentiel sera sollicité (66% de crédit d'impôt).

*Le **zonage d'assainissement** est terminé : la commune est donc en zonage individuel. Il nous faut désormais prévoir le zonage pluvial demandé par l'Agence de bassin Seine-Normandie. Au mois de septembre, nous vous proposerons une réunion avec les responsables du SPANC qui sauront vous éclairer sur les aspects techniques et réglementaires des fosses septiques et micro-stations.

*Un **arrêté de péril imminent** a été pris pour la maison de Mme Dauphinot, les risques de chutes de matériaux étant importants sur le domaine public. Un expert du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a rendu son avis. Devant l'inertie des héritiers, ce sera à la commune de faire les travaux. Elle sera ensuite "remboursée" sur une éventuelle vente de la maison.

Nous remercions Aurélien Guéret qui met des balles de paille à notre disposition pour assurer la sécurité de chacun.

*La rue de Coquillard sera barrée quelques jours en août afin de permettre au propriétaire de la ruine située 9 rue de Coquillard de procéder à sa démolition.



*Le **chemin de la Besogne** a beaucoup bougé depuis son remaniage (malfaçons, pluies orageuses...). Le responsable du bureau d'études suit l'affaire et des réparations sont prévues en septembre.

Nous le consulterons pour une nouvelle réparation du chemin du Bouvret (dans la descente), puis plus loin vers Forpas.

***Tonte et entretien divers**

Les problèmes de planning ont été récurrents depuis le début de la saison, mais n'oublions pas que c'est un précieux service que de voir son devant-porte tondu toutes les 2/3 semaines.

Ce serait une belle action citoyenne qu'entre deux nettoyages de caniveaux effectués par le CAT, chacun d'entre-nous se charge du balayage du

caniveau et du nettoyage des grilles d'égout au-droit de son habitation.

Dans le Petit Marcquillat n°5, Raoul Mas disait : "[...] je vous laisse méditer la célèbre phrase, un peu modifiée, du Président KENNEDY : « *ne vous demandez pas ce que la commune peut faire pour vous, mais demandez vous ce que vous pouvez faire pour votre commune* »."

***Travaux en forêt**

-L'actuelle coupe de bois effectuée par l'entreprise Halbardier se termine. Des marcheurs ont été choqués par la mare de boue longée durant la rando des Marcassins. Les forestiers peuvent rarement travailler sans dégâts, surtout avec les pluies diluviennes qu'ils ont eues à subir. Les travaux sont suivis par l'ONF et le chemin sera remis en état.

-Une coupe de bois a été vendue à l'entreprise Fédèle près de la Fontaine Saint-Juvin. Il s'agit d'une coupe à blanc, plus importante que prévue car les hêtres à proximité sont malades, et seront donc coupés pendant qu'ils ont encore une certaine valeur et avant qu'ils ne contaminent d'autres parcelles.

-Les arbres le long du chemin du Grand-Mont et vers le chemin blanc seront coupés pour l'automne, aérant ainsi les chemins, offrant une meilleure visibilité et facilitant le passage des engins agricoles.

*Le **château d'eau** va être électrifié (panneaux solaires) afin de permettre la télétransmission des données. Ainsi, nous n'aurons plus à aller surveiller les niveaux des réservoirs en cas de baisse de pression. Les opérateurs du SSE à Ballay seront immédiatement informés et pourront agir en conséquence. Nous attendons une subvention de l'agence de l'eau.

La qualité de notre eau est régulièrement évaluée. Son jaunissement fréquent a été signalé au SSE qui surveille la situation.

***Petits travaux de maçonnerie et couverture**

Les planches de rive, les descentes d'eau et la toiture de la remise à pompe vont être remises en état, ainsi que le mur derrière les containers. C'est l'entreprise Grasset qui se chargera des travaux.

Le CAT terminera la rénovation du mur et du grillage au fond du cimetière. Il réparera également le socle du calvaire route de Chevières.

*Nous lancerons au dernier trimestre une étude plus fine pour la **réhabilitation du logement communal**.

Il est en effet dommage d'avoir un bâtiment vide au centre du village, sachant qu'il faudra de toute façon le remettre aux dernières normes électriques.

La région subventionne actuellement ces réhabilitations dans la cadre du plan CLIMAXION (voir page suivante).



Vous prévoyez des travaux ?

*Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis, démolition...), la loi veut que vous fassiez AU PRÉALABLE une déclaration de travaux. S'adresser en mairie.

La 2c2a peut aider au financement de certains travaux de rénovation de façades et toitures sur toute habitation principale située sur son territoire. Les travaux concernant un bâtiment accolé à l'habitation principale (de type garage, remise...) sont également éligibles.

Pour tout renseignement, contactez Caroline Gutknecht à la 2C2A. Tél. 03.24.30.23.94.



*Dans le cadre du programme CLIMAXION proposé par l'ADEME et la région GRAND-EST, des aides sont également proposées aux bailleurs sociaux, copropriétés, entreprises et collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments.

<https://www.climaxion.fr/aides-financieres>

*Les propriétaires occupants ou bailleurs peuvent bénéficier des aides de l'ANAH. Les travaux sur le bâti – isolation des murs, toitures, planchers, changement des ouvrants, ventilation – ou l'installation d'énergies renouvelables, doivent, sauf contraintes techniques particulières démontrées, permettre des économies d'énergie d'au moins :

- 25% pour les propriétaires occupants très modestes,
- 40% pour les propriétaires occupants modestes.

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-operations-collectives-de-renovation-de-lhabitat-milieu-rural>

Rappel

- Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Vous pouvez y assister. Les convocations sont diffusées aux conseillers et affichées en mairie.
- La bibliothèque est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30. L'inscription et l'emprunt d'ouvrages sont totalement gratuits.

Nouveaux habitants à Marcq

Nous souhaitons la bienvenue à Nathalie André et Tony Lambert.



Félicitations !

Nous félicitons tous les jeunes Marcquillats qui ont brillamment décroché leur bac et autres diplômes.

Election d'un conseiller municipal

C'est la sous-préfecture qui gère les démarches pour compléter le Conseil Municipal. Vous serez très bientôt informés du calendrier. Ce n'est qu'une fois complété que le Conseil Municipal pourra procéder à l'élection du nouveau maire et des adjoints.

Etat civil

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de Mme André Thomas décédée en avril à l'âge de 90 ans.

Vandalisme

Maintenir les traditions a du bon.

Sauf que cette année, à Marcq, le 1^{er} mai n'avait plus rien de traditionnel : c'était du vandalisme et de la bêtise, tels le panneau stop et le panneau d'informations enlevés du sol. Une main courante a été déposée en gendarmerie.

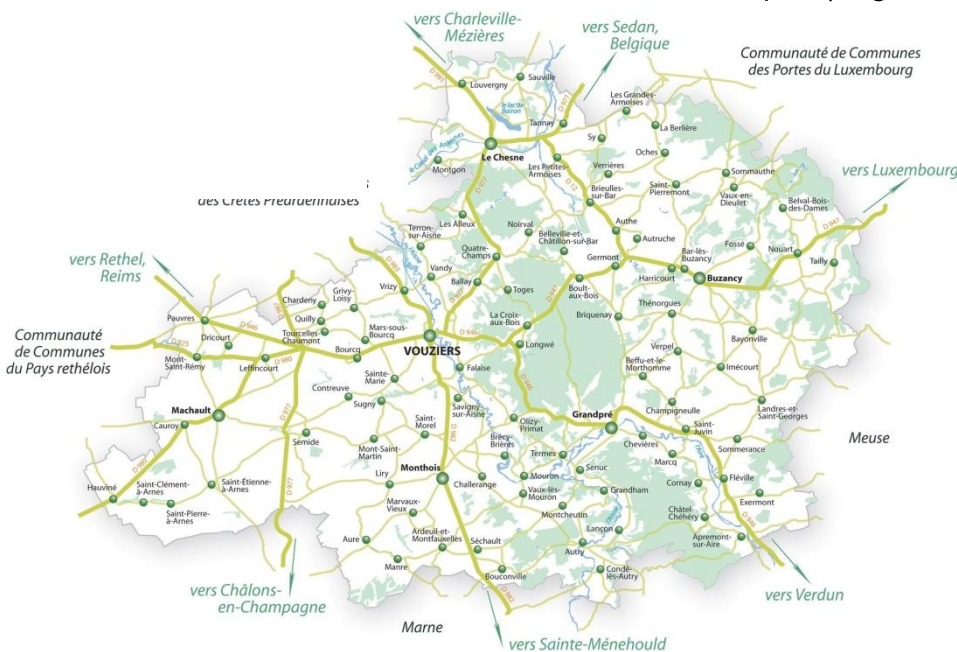


Maison de Services au Public (MSAP)

Besoin d'aide pour vos démarches (Pôle Emploi, CPAM, CRAM, MSA, UDAF, CAF, MDPH, fournisseurs d'énergie, démarches administratives ci-contre...) ?

Vous pouvez rencontrer Mme Claudie Turk, animatrice de la MSAP, au centre polyvalent rural à Vouziers. Elle peut également se déplacer dans notre commune.

Pour prendre rendez-vous : 03.24.30.47.67 ou msap.argonne@2c2a.com.



PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme établi à l'échelle d'une communauté de communes. Pour tout ce territoire, il en analyse le fonctionnement et les enjeux, et construit un projet de développement prenant en compte ses spécificités, en répondant à la fois aux besoins actuels et à venir des populations.

Afin de mieux traduire le projet d'aménagement et de développement durables, les PLUi doivent répondre à trois thématiques :

- ✓ l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?
- ✓ les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte mon environnement ?

✓ les équipements et les réseaux : comment je m'y raccorde ?

Ce projet de territoire se fera sur 4 ans.

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Un registre de concertation du public est à votre disposition en mairie afin de recueillir vos remarques et questions.



Le 30 mars, la salle communale de Marcq était comble pour assister à une conférence menée de main de maître par Pierre Taborelli, passionné et passionnant docteur en géographie à l'université de Reims et originaire de Grandpré.

Précédée d'une présentation du projet de Parc Naturel Régional Argonne par Grichka Lévy, cette conférence avait pour thème la géographie de la guerre 14-18 sur le territoire de l'ancienne région Champagne-Ardenne.

Jonglant entre documents authentiques (cartes d'état major, cartes militaires, cartes postales anciennes...) et moyens modernes (ordinateurs puissants, système de détection laser Lidar avec ses cartes géomorphologiques...), Pierre Taborelli a démontré aux spectateurs l'importance des zones de combats et les conséquences que l'on trouve encore sur les terrains actuels, qu'ils aient été nivelés par les engins agricoles ou laissés à l'état naturel dans les zones forestières.

En forêt, les traces sautent aux yeux, avec les trous d'obus et les réseaux de tranchées qui subsistent parfois.

Dans les zones cultivées et nivelées, les agriculteurs notent aujourd'hui encore des différences de pousse des cultures, signalent des zones de pollution résiduelles. Cent ans plus tard, nitrate d'ammonium, chlorates, perchlorates.. contenus dans les munitions non explosées s'écoulent dans les terrains et nappes phréatiques à cause de l'oxydation et de la perforation des douilles. L'essentiel des "zones rouges" est aujourd'hui détenu par l'Armée.

Les tranchées ont été un thème important de ce travail de recherche : d'abord de simples trous individuels, elles se sont faites de plus en plus profondes et organisées. Le réseau des boyaux et tranchées, souvent constituées de 4 lignes de défense, a atteint plus de 13000 km pour un front de 115 km en Champagne-Ardenne.

Des inexactitudes historiques, telle la date du méga-cratère de Berry-au-Bac, ont été levées grâce à ces recherches financées par la Région.

Soulignant son travail fréquent avec les archéologues, Pierre Taborelli a mis l'accent sur le travail admirable des bénévoles de la Main de Massiges qui travaillent d'arrache-pied pour remettre au jour les tranchées de ce haut lieu du tourisme de mémoire.

Pour en savoir plus : *Les travaux de Pierre Taborelli et du GEGENAA : <http://www.univ-reims.fr/gegenaa/>

*Argonne PNR : <https://argonne-pnr.fr/> *Main de Massiges : <http://www.lamaindemassiges.com/>

DIMANCHE 14 OCTOBRE A GRANDPRE : FETE DES FRUITS ET DE LA NATURE



Cette journée-événement vient clôturer les animations qui se sont succédées depuis avril 2018 pour les 20 ans de la Communauté de Communes.

La « Fête des Fruits et de la Nature » nous permet de revenir également sur l'opération « Chouettes Vergers d'Argonne Ardennaise » qui avait permis de replanter de nombreuses variétés anciennes d'arbres fruitiers. Enfin, elle met à l'honneur l'écrin de nature dans lequel l'Argonne Ardennaise est bercée depuis toujours.

Toute la journée les exposants vous accueilleront sur leurs stands pour des expositions, des conseils, des ateliers, des jeux nature (zone principale d'animations dans et autour du COSEC). Par ailleurs, des ateliers et des démonstrations de greffe et de taille d'arbres auront lieu au verger communal (accès par la rue de l'Orme).

Un rendez-vous pour tous les passionnés de nature, de culture et de produits locaux, qui sera aussi l'occasion de découvrir le monde des vergers.

LE CAMION QUI PRESSE A l'occasion de la Fête des Fruits et de la Nature, vous pourrez faire presser vos pommes (à partir de 80kg) et repartir avec votre «Cu-vée des 20 ans».

Au choix : conditionnement de 3L ou 5L. Tarif : à partir de 0,92€/L. Le jus est filtré et pasteurisé, il se conserve ainsi plus d'un an après conditionnement. **Sur réservation (entre le 30 juillet et le 10 octobre) au 06 99 65 74 54.** Un créneau horaire et un laisser-passer voiture vous seront attribués.

Extraits de la plaquette



VILLAGE NATURE

A partir de 10h30 et tout au long de la journée les exposants du Village Nature vous invitent à participer à leurs ateliers ou à visiter leurs expositions dans le bâtiment principal du COSEC et le chapiteau situé derrière le COSEC (des plans de situation seront distribués sur place le jour même).

Attention, ces ateliers sont limités en nombre de places par session, renseignez-vous auprès de l'exposant.

- Tanou des Loulous
- Jean-Marie LECOMTE
- Parc Argonne Découverte
- Hubert le jardinier et Valodéa
- Fédération Connaître et Protéger la Nature
- FJEPSC La Passerelle : «Bistrot d'antan»
- Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et Nature et Avenir
- Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie (CERFE)
- Regroupement des Naturalistes ardennais (RENARD)
- Les croqueurs de pommes des Ardennes (atelier pressurage de pommes à l'ancienne, stand pomologie, atelier greffe et taille)
- Benj'Anim
- Récrénature
- Argonne PNR

VILLAGE PRODUCTEURS

Toute la journée, des producteurs locaux vous feront découvrir leurs produits du terroir. Retrouvez-les dans le bâtiment principal du COSEC et le Dojo (des plans de situation seront distribués sur place le jour même).

Du côté de MARCO ANIMATION

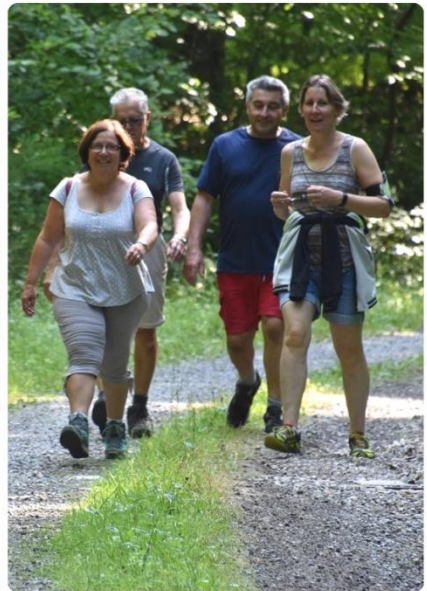
🌸 11 mai : projection de "Tout le Monde Debout" 🌸 26 mai : concert "les Embruns d'Ardenne"

🌸 20 avril : projection de "La Ch'tite Famille"



🌸 2 juin : concours de belote en extérieur

🌸 14 avril : voyage dans le Nord, 38 participants



🌸 8 juillet : 18^{ème} rando des Marcassins



A VENIR :

- ✓ Dimanche 2 septembre : vide-greniers
- ✓ Samedi 22 septembre : concours de belote
- ✓ Octobre : reprise des projections cinéligue

- ✓ Vendredi 16 novembre : soirée Beaujolais nouveau
- ✓ Samedi 8 décembre : téléthon à Grandpré
- ✓ Samedi 22 décembre : goûter de Noël

Vous avez des idées d'animation, d'activité ? Adhérez à Marcq Animation et agissons ensemble !